

cataplasmes, § 4, « avant qu'on ait complètement desséché la plaie. » Enfin il y pose comme règle capitale, § 6 : « de conduire les plaies vers une dessiccation de plus en plus complète. » — Remarquons que dans les *fistules*, comme dans *les plaies et ulcères* (1), la plupart des topiques sont du genre des cathérétiques et des dessiccatifs.

Voici un autre rapprochement non moins significatif : § 8, la strangurie est indiquée comme une suite de l'inflammation du rectum. Hippocrate, dans ses *Aphorismes* (V. 58) le proclame de même : « *Dans l'inflammation du rectum, il survient de la strangurie.* »

Or, il ne peut s'agir en tout ceci de coïncidences purement fortuites ; on est forcé de reconnaître que ce sont là des vues et des préceptes qui forment un ensemble ; en un mot, c'est une doctrine chirurgicale qui domine également dans deux autres livres légitimes. Nous sommes donc autorisé à conclure que le *Traité des fistules* est intrinséquement de la même plume qui a écrit les *plaies de tête*, les *aphorismes*, les *plaies et ulcères*, qu'en conséquence les témoignages des anciens que nous avons réunis en sa faveur sont parfaitement fondés, et qu'aujourd'hui nous sommes rigoureusement en droit de dire avec un savant éditeur d'Hippocrate : « Hanc autem esse germanam Hippocratis coi facturam satis indicat celebrata illa per linum fistulæ ani curatio, quam Isagoges author et Paulus (l. vi, c. 78) Hippocrati imprimis acceptam ferunt. » (Foës, p. 883).

Lyon, 31 octobre 1859.

(1) Dans l'édition gréco-française que je prépare, de la *Chirurgie d'Hippocrate*, je me suis attaché et crois avoir réussi à démontrer l'authenticité du livre de *ulceribus* par une série de preuves en partie nouvelles.